

(Signé) GEORGE PREVOST.

GEORGE TROIS par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi : A nos Bien-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de Notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de Notre dite Province, élus et convoqués aux fins d'être présens à l'Assemblée qui devoit avoir lieu et être tenue dans notre Cité de Québec, le Treizième jour du présent mois de Mai, et à chacun de vous, SALUT :—Vû que pour certaines affaires urgentes et difficiles nous concernant ainsi que Notre Etat et la Défense de notre dite Province, nous avons ordonné que notre Assemblée auroit lieu au jour et place sus-dits, afin de traiter, agir et conclure sur telles matières et choses qui auroient été alors proposées et sur lesquelles il auroit été délibéré, et pour de certaines causes et considération qui nous y engagent spécialement, nous avons jugé nécessaire de proroger notre dite Assemblée, en sorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre dite Cité de Québec, le dit Treizième jour du Présent mois de Mai, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard ; ordonnant et enjoignant fermement par la teneur des Prétentes à vous et à chacun de vous et à tous autres y intéressés que vous soyez et paroissiez dans notre dite Cité de Québec, le Vingt-troisième jour de Juillet, pour traiter, agir et conclure sur telles choses qui, par la faveur de Dieu, dans notre dite Assemblée, par le commun Conseil de notre dite Province, pourront être ordonnées. En foi de quoi nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoins Notre Fidèle et Bien-aimé SIR GEORGE PREVOST, Baronet. Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour Notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. à la Maison du Gouvernement dans la Cité de Montréal, dans la Province sus-dite, le Deuxième jour de Mai, dans l'Année de Notre Seigneur Mil huit cent quatorze, et dans la Cinquante-quatrième Année de Notre Règne.

(Signé) G. P.

(Signé) HERMAN W. RYLAND, G. C. en Ch.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
(Signé) PH : A. DE GASPE', Séc. et T. F.

(Signé)